



Risoul, le 15 mars 2020

ATTESTATION

FERMETURE DU DOMAINE SKIABLE

La crise sanitaire mondiale et la demande du Premier Ministre, nous ont contraint à fermer le domaine skiable de Risoul - La Forêt Blanche à compter du 15 mars 2020 à 17h.

Les clients ayant acheté un forfait en billetterie ou sur internet sont invités à nous faire parvenir leur demande en complétant notre formulaire en ligne à l'adresse suivante :

<https://risoul.labellemontagne.com/fermeture-anticipee-du-domaine-skiable/>

pour obtenir un dédommagement des jours non-skiés, soit sous forme d'avoir, soit sous forme de remboursement.

Pour les clients ayant acheté leur forfait par le biais d'un intermédiaire ou d'un hébergeur, ils sont invités à transmettre cette attestation à l'organisme par le biais duquel ils ont acheté le forfait pour solliciter un dédommagement.

Une réponse sera apportée sous 15 jours.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Marc Hutter
Directeur du domaine skiable